

Sécurité des écoles cas d'intrusion/attentat

Source : Annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes, Académie de Versailles MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

COMMENT SENSIBILISER LES JEUNES ELEVES ?



L'actualité peut nécessiter de parler des attentats avec les enfants, notamment avec ceux qui ont vu des images ou en ont entendu parler.

Les enfants perçoivent l'inquiétude des adultes. La manière de s'exprimer est aussi importante que les mots utilisés. **Essayer d'être, autant que possible, confiant, paisible, sûr de soi, serein.**

A la différence des exercices incendie où **le risque accidentel**, peut être expliqué aux jeunes enfants, les menaces d'intrusion/attentat sont **des actes intentionnels**. Evoquer la possibilité d'une intrusion d'une personne dangereuse dans l'école risque d'angoisser inutilement les enfants.

Avant le CP, il n'est pas nécessaire d'explicitier les raisons des exercices PPMS intrusion/attentat.

A partir de 5-6 ans environ, des débats argumentés peuvent permettre d'échanger avec les enfants sur la mort, la peur, la violence, la méchanceté...Il faut toutefois éviter le sentiment d'insécurité à l'école.

Le terme choisi pour nommer ces exercices avec les enfants est important. **L'appellation « Exercice PPMS intrusion/attentats » n'est utilisable que dans la sphère adulte. Vis à vis des enfants, on peut parler par exemple, d'exercices « pour apprendre à se cacher ».**

COMMENT ENTRAINER LES ELEVES AVANT LES EXERCICES ?

L'objectif est d'aboutir lors de l'exercice, par des entraînements progressifs et régulier, à un geste silencieux permettant d'obtenir rapidement la conduite à tenir en cas d'intrusion/attentat.

S'échapper à l'extérieur de l'école avec de très jeunes élèves nécessite une réflexion à part, en lien étroit avec les forces de l'ordre. Les modalités doivent être différentes de celles d'une évacuation **et peuvent s'appuyer sur des rituels pour que les enfants suivent les enseignants.**

Exercer les élèves par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence.

La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique. Prévoir de monter en puissance lors des entraînements pour sortir du rituel et pouvoir s'adapter à d'autres situations (changer de lieux...).

Pistes pour apprendre à se taire :

- Imaginer un geste pour demander le silence, en symbolisant par exemple le poisson ou une télécommande sur laquelle on appuierait pour pause/lecture.
- Chanter des comptines pour apprendre à se taire (un doigt sur la bouche : chut ...)
- Jouer au roi du silence
- Travailler des exercices de relaxation pour apprendre à rester calme.



Pistes pour apprendre à se cacher :

- Organiser une course d'orientation en début d'année pour s'approprier les locaux.
- Jeux de motricité : courir, sauter, lancer... et se cacher. Puis amener la séquence de motricité dans la classe. Puis ajouter la consigne en silence.
- Dans la cour, apprendre à rentrer vite dans l'école.
- Créer un film d'animation pour comprendre les notions se cacher, faire disparaître.
- Jouer avec des cartons pour se cacher, ne pas avoir peur du noir.
- Le chat et la souris / minuit dans la bergerie (= le chat/ le loup se promène dans l'école, les souris/ les moutons doivent se cacher pour ne pas qu'il les trouve)
- Le jeu des statues : rester immobile, et au signal de la maitresse changer de position.



Porter une attention particulière aux enfants présentant un handicap.

Certains ont de grandes difficultés à se taire. Repérer ce qui les apaise, par exemple un doudou, une tétine, un jeu (toupie...)

De par son attitude, la professionnelle va rassurer l'enfant et aider à la sécurisation en lien avec les autres professionnelles présents.

Dans toutes les circonstances :

Signaler toutes les violences ou menaces

Signaler l'acte est un préalable à toute gestion de situation, afin de permettre la mobilisation rapide de l'ensemble des acteurs concernés et d'assurer une réponse de l'institution, efficace et coordonnée, à tous les niveaux.

En cas de danger imminent, alerter l'enseignant, le directeur d'école contactera :

- Les services de secours (15), de police/gendarmerie (17) et le cabinet du DASEN ;
- Le référent police ou gendarmerie de l'école ou de l'établissement (qui doit être connu des directeurs d'école, inspecteurs de l'éducation nationale et chefs d'établissement)



Pour aller plus loin : [Consulter le GUIDE sécurité des élèves et des personnels](#)